L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 21 JUIN 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, [illegible], les articles signés par des passagers, les avis de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il soit garanti.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toute autre annonce d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

FERRY A VAPEUR DE LA 1ère MUNICIPALITE, Vis-à-vis la Place d'Armes.

Réduction, à 5 cents, du prix de passage. Pendant toute la saison d'été, le Ferry sera à la disposition du public, depuis la pointe du jour jusqu'à 8 heures du soir, et les dimanches et fêtes, jusqu'à neuf [illegible].

Les pères ou mères de famille qui désireraient traverser le fleuve avec leurs enfans, pour changer d'air, le pourront faire avec la plus grande sécurité, les bouilloires étant pourvues de soupapes de sûreté qui rendent tout accident impossible.

Les personnes qui voudraient passer l'eau avec chevaux et voitures, pour aller à la chasse, le pourront sans la moindre difficulté, les wharfs sur les deux rives étant dans le meilleur état.

PRIX:

Pour une personne seule,	5 cents.
un cheval et son cavalier,	20 "
un cheval et un cabriolet,	75 "
un cheval et un wagon,	75 "
deux chevaux et une voiture, $1	00 "
un cheval et un char,	75 "
Pour les chars de planteurs, les dimanches,	50 "

26 mars 1844. ROBERT MURPHY
30 m

ARRANGEMENT D'ETE. Le bateau à vapeur PATRICK HENRY capt. R. S. Dorsey, commencera ses voyages réguliers, samedi 15 juin, pour la Baie St-Louis, Passe Christiane, Côte de Mississippi, Biloxi et Pascagoula, de concert avec les barges à passagers du Nouveau Canal. Les départs auront lieu le Lundi et Mercredi de chaque semaine, à l'arrivée des barges de huit heures A. M., s'arrêtant au rail road Pontchartrain pour prendre les passagers par les chars de 9 heures et demie A. M., et laissant le voyage en cas de jour; le départ du samedi aura lieu après l'arrivée de la barge de 4 heures et du char de 4 P. M., et du Rail-road après l'arrivée des chars de 7 heures du soir.

Le fret par le Patrick Henry sera reçu et expédié au magasin d'entrepôt du Nouveau Canal. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à F. S. HATCH & Co, 7, Tchoupitoulas.
14 juin—

NOUVEL ARRANGEMENT. Le public est prévenu que les jours de départ et d'arrivée du paquebot de Bâton Rouge L'HELEN, capitaine James H. Ure, seront changés à partir du 15 courant, savoir:

Départ—De la Nlle. Orléans, tous les mardis à 10 heures A. M.

Arrivée dito tous les samedis.

Des arrangemens ayant été pris avec MM F. N. Bissel & Schlatre de Plaquemines, pour former une ligne jusqu'aux Attakapas, pendant la saison des eaux basses, au moyen de la coopération du steamer Urilda. Les chargeurs auront la une garantie que leurs marchandises arriveront avec promptitude à leur destination.

L'Helen prendra aussi du fret pour Lafourche, pendant les eaux basses, qui sera transbordé à bord du steamer Olive.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 12 jn—1m

PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE ET STEAMER MALLE DES ETATS-UNIS. Arrangement d'automne et d'hiver pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Waterloo et Bayou Sarah.

Les superbes Steamers BRILLIANT et ALEX. SCOTT, capitaines J. Hart et J. Swon, desserviront régulièrement la ligne entre la Nouvelle-Orléans et la côte désignée sous les noms ci-dessus, à commencer du 1er septembre prochain, pour toute la saison d'automne et celle d'hiver. Ces deux bateaux à vapeur sont supérieurement aménagés, et l'on connaît la capacité et l'habileté des capitaines.

Le BRILLIANT continuera ses voyages deux fois par semaine, jusqu'à la présente, époque où seront réalisés les nouveaux arrangements dont il s'agit.
W. P. AVERY. 9 Gravier
16 mai

POUR LES ATTAKAPAS. Le nouveau bateau à vapeur bon marcheur et à double machine le FLORENCE, capt Ratier, partira pour les Attakapas, passant par Pattersonville, Franklin, la Nouvelle Ibérie, St. Martinville, et autres ports intermédiaires, le dimanche 23 du juin, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. M. DARBY.
21 juin

POUR ST LOUIS—Le steamer J. V. WHITE, capitaine J. M. Connor partira mardi 25 juin, à 4 heures P. M. Pour en gager des chambres d'avance, s'adresser à JOHN R. SHAW & Co. 24 rue Poydras
20 juin

POUR LES ATTAKAPAS—Le bateau à vapeur fin marcheur LEVI WELCH, capitaine Goodrich, est prêt à recevoir un chargement au bout de la rue de Douane, et partira cet après-midi, à 4 heures. Il prendra du fret et des passagers pour St Martinville, Nouvelle Ibérie, débarcadère Prevost, Franklin, Centreville, Patterson ville, baie Berwick, Bayou Boeuf et tous les lieux intermédiaires sur le Têche et l'Atchafalaya. Pour plus d'informations, s'adresser à bord, ou à JOHN HALL, No. 1, Front Levée.
18 jn

POUR St. LOUIS.—Dimanche, le 23 courant, à 10 heures A. M. le beau steamer J. M. WHITE, capt. J. M. Converse, partira pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires. Ce bateau a de beaux aménagements pour les passagers. On peut retenir des cabines d'avance en s'adressant à bord, ou à JOHN R. SHAW & Co. agents, 21 Poydras.
8 juin

POUR LA BALIZE et tous les lieux intermédiaires, Le bateau à vapeur FAME, capt J. Martin, partira positivement tous les samedis à 9 heures précises, A. M.— Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JACQUES LAROSE, Agent, No 71 rue de la Vieille Levée.
2 mai

CABOTAGE.

POUR NEW YORK via KEY-WEST ET CHARLESTON. Devant partir positivement le 20 juin, à 6 heures de l'après-midi.—Le superbe navire-à-vapeur NEPTUNE, capit. Rollins, partira positivement le jour sus-dit. Ses aménagements sont de 1er ordre et ont des cabines closes et tout le comfort désirable. Dans le cours des trois derniers étés il a fait ses traversées d'ici à New York en sept jours. Les passagers peuvent compter qu'il ne s'arrêtera que peu de temps à Key-West et à Charleston, attendu que ces relâches n'auront lieu que pour débarquer et recevoir des passagers. Pour plus amples détails s'adresser à bord au bout de la rue St Louis, ou à JAMES REED, 75, Magasins.

PRIX DU PASSAGE.

	A N. York	A Charleston
Cabines closes,	$60	$50
Cabines basses,	40	40
Cab. du devant,	40	30
Entrepont,	15	15
Pont,	10	10
Cabines pour le voyage à Key-West,		25

6 mai—2s

POUR NEW YORK—Le paquebot fin voilier GASTON, capitaine N. Barstow, partira samedi, 22 juin. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp
10 juin

POUR NEW YORK—La belle goëlette ATLANTIC, capitaine Williamson, peut prendre le volume de 400 barils, et partira sous peu. S'adresser à TUFTS & HOBART, 29, Gravier
20 mai

POUR NEW-YORK—Le navire paquebot de la ligne Louisiane et New-York, GASTON capitaine Barstow, a une partie de son chargement engagée et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp.
13 juin

POUR NEW YORK—(Partant samedi 15 courant)—Le paquebot fin voilier OCMULGEE, de la ligne de Louisiane et New York, capitaine Post, a presque tout son chargement et partira le jour susdit. Pour le fret de 100 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp
13 juin

A AFFRETER—Un navire de première classe de la capacité de 1100 balles de coton, prendra du fret pour un des ports de la Méditerranée. S'adresser à FOSDICK & BRO, 74 Camp
16 m

ON demande un bon navire pour charger pour New York, il partira immédiatement. S'adresser à FOSDICK & BRO., 74 Camp.
1 jn

PORTS DU GOLFE.

POUR VERA-CRUZ. Le Navire à vapeur NEPTUNO, sera expédié d'ici vers le 25 cour't. Pour passage, ayant de beaux aménagements s'adresser à GORDON, WYLIE & Co 59, Bienville.
16 juin

POUR LA HAVANE—(Passage seulement)—Le brick paquebot régulier EMPRESARIO, fin voilier et de première classe, capitaine Collins, ayant tout son chargement engagé, partira dimanche 16 du courant, à 6 heures. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à JOSEPH PHATS, 27 Toulouse
16 juin

VIEUX WHISKEY BOURBON—15 barils de qualité supérieure, à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co, 44, Tchoupitoulas
20 juin

SALSEPAREILLE—5 balles, en débarquement du Tampico et à vendre par A. CAPDEVIELLE, 74 Levée.

EN débarquement du navire Rubicon, venant du Hâvre, et à vendre par les soussignés: [illegible] paires formes à souliers pour hommes; 6 do. fers à [illegible]; 12 do. veaux cirés; 12 do. peaux tigres; 6 do. [illegible]; 12 do. moutons pour doublures, rouge, vert, et blanc; 6 do maroquins noirs; 200 do. fil à cordonnier; 200 gr. crayons, No. 3, 4, 5, 6; 5 do. colliers en jais noir; 24 do. [illegible] à nœuds avec ornemens en jais; 500 do. bretelles élastiques; 200 do. do. coton tricotées, 3 millions capsules, F. T. et G. D.; 36 gr. houpes, en boîte. TALAMON, FRERES, 46, Conti.
28 m

LA Société qui existait entre les soussignés sous la raison TOOLE & BARRIERE est dissoute à partir de ce jour. La liquidation sera faite conjointement ou séparément par nous deux. WILLIAM S TOOLE, CHARLES A. BARRIERE.
3 juin

LE soussigné continuera le même genre d'affaires que par le passé dans le même local, sous la raison CHS. A. BARRIERE. 30, Chartres
3 juin

PORTANT notre absence, M. Jules Tardos est porteur de notre procuration. TOOLE & BARRIERE, En Liq.
3 juin

PORTANT mon absence M. Jules Tardos est porteur de ma procuration. CHS. A. BARRIERE.
3 juin

Ports d'Europe.

POUR BORDEAUX—La belle barque ST. ANDREW, capitaine Elkenah Rich partira pour le dit port le 20 courant, il prendra 5 à 6 passagers de chambre seulement. S'adresser à bord, 2me. municipalité borne No. 36.
13 juin—3

POUR LE HAVRE—Le 20 courant—Le beau navire de première classe NASHVILLE, capitaine Pemberton, partira le 25 courant. Pour passage, ayant de superbes aménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à BOUTIN & GALLY, 55, rue Royale.

Les personnes désirant passer à bord, voudront bien s'adresser avant dimanche au soir—Plus tard elles ne pourraient être reçues. 21 juin

POUR LE HAVRE—Départ, dimanche le 16 juin fixe—Le beau paquebot français l'ANDELLE, capitaine Gamain, ayant tout son chargement engagé et allant à bord, partira positivement dimanche le 16 juin. Ce navire est actuellement en face de la presse d'Orléans, et en descendra le 16 courant pour se mettre au premier wharf de la troisième municipalité. Pour passage, ayant des aménagemens très supérieurs et offrant tout le confort aux passagers, s'adresser au capitaine Gamain à bord ou à BLANCHARD, SIMER & Co 24, Bienville.

L'Andelle peut prendre quelques passagers d'entre pont à $20, sans nourriture et à $40, avec nourriture.
8 juin

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier CHATEAUBRIAND, capit. Laborde, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira le 15 juin positivement. Pour fret de 400 balles ou pour passage, ce navire ayant une double élégante et commode, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.
25 mai

POUR AMSTERDAM—Le beau navire fin voilier, ECHO, capitaine Sill, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 150 boucauts tabac, ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.
4 juin

POUR LONDRES—Le navire A. I. HERCULEAN, capt. Holmes, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face le poteau No 38, seconde Municipalité, ou à T. TOBY & BOGERT, 70, Camp.
28 mai

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier GENESEE, capitaine Jack, ayant tout son chargement engagé et allant à bord, partira jeudi prochain. Pour passage à six personnes dans la chambre et le 10 à l'entrepont, s'adresser à bord en face du poteau No. 4, 2me municipalité ou à L. H. GALE, 93 Commune.
17 juin

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier HOPE, capitaine Soule, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.
3 jn

POUR LIVERPOOL—Le nav. fin voilier FRANCES ANN, capitaine Jackson, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.
6 jn

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais A. 1. SIR COLIN CAMPBELL, capit. Penticost, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.
1 juin

Ce navire peut prendre du plomb, du tabac, du bois de Campêche ou des provisions si le fret en est engagé immédiatement.

POUR LIVERPOOL—Le navire A. No 1 MARY KINGSLAND, capitaine Weare, ayant son chargement engagé. Pour fret de 400 balles de coton ou pour passage, ayant le magnifiques aménagemens, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune.
2- mai

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier GLENDOWER, capit. Parsons, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton, ou de l'équivalent en tabac ou en provisions, ou pour passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune.
22 mai

LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR.

STEAM SHIPS

Faisant le service de la malle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord,

Du port de 1200 tonneaux et de la force de 440 chevaux.

En vertu d'un contrat fait avec les Lords de l'Amirauté.

HIBERNIA	Capit. C. H. E. Judkins
BRITANNIA	J. Hewitt.
CALEDONIA	E. G. Lott.
ACADIA	Alex Ryrie

Partiront de Liverpool et Boston *via* Halifax, comme suit:

	De Liverpool.	De Boston.
Britannia	4 janvier	1er. février
Caledonia	4 février	1er. mars
Acadia	4 mars	1er. avril

Prix du passage, de Boston à Liverpool $120

De Boston à Halifax. 20

Il y a à bord de chaque steam-ship un chirurgien expérimenté. Aucun passage ne sera considéré retenu, si le prix n'en a pas été payé.

Les lettres et les journaux envoyés par ces steam-ships devront passer par les bureaux de poste.

S'adresser à JARVIS & ANDREWS, 7, Canal Row, Nouvelle Orléans.
8 janv

A LOUER à bas prix, jusqu'au 15 octobre prochain, le second étage de la maison en briques No 2 [illegible] rue Carondelet, avec les jardins sur la façade arrière. S'adresser à WM PREHN & Co 36, rue Toulouse.
10 jn

A LOUER—Une maison en bois et à deux étages, avec cuisine, &c., située rue Toulouse, près celle Claiborne, sur la Promenade Carondelet. Cette maison sera louée à un prix modéré, avec ou sans les meubles s'adresser chez JOHN FRERET, Rue Carondelet.
4 juin—1m

MAGASIN A LOUER—Le Magasin en briques à trois étages, rue Bienville, No. 82, avec les attenances du fond. Il en sera donné possession immédiate. Pour les conditions, s'adresser à FIELD & Co. 30, Vieille Levée.
23 mai—(1 mois)

MAGASIN D'ENTREPOT A LOUER.—Un Magasin d'entrepôt en brique, très vaste, à un étage, situé entre les rues Bourgogne et Rempart. Il en sera donné immédiatement possession. Pour les conditions qui seront avantageuses, s'adresser à FIELD & co 30, Vieille Levée.
23 mai—(1 mois)

A LOUER, à l'année et bon marché, à dater du 1er juin, une PETITE MAISON, située dans la rue Franklin, entre Toulouse et St. Louis, composée de trois chambres, avec cabinet, galerie, citerne, cuisine et logement pour nègres. S'adresser à W. E. & R. MURPHY, 132, Vieux Bassin.
4 mai

MAISONS A LOUER—Deux maisons en briques à deux étages, très spacieuses et en bon état, situées rue de la Victoire, près le rail road de Pontchartrain.

Une maison à 2 étages également bien située et en bon ordre, rue Marigny près la Levée. Ces maisons seront louées à des prix modérés: pour conditions s'adresser à J. ALBERT, 22, rue St. Louis.

A LOUER—Une MAISON à trois étages, rue Rampart entre celles Girod et Julia, attenant à celle de M. McCaleb; on la louera $45, et possession en sera donnée immédiatement. Une autre MAISON à deux étages, No. 100, rue St. Jean, entre celles Poydras et Hevia, ayant dans le fond des bâtisses à deux étages. On la louera $350 par an, et possession en pourra être donnée immédiatement. J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune
29 mai

MAISONS A LOUER—Deux maisons à deux étages très spacieuses et en bon état, situées rue de la Victoire, près les Champs Elysées, les dites maisons ayant un second corps de logis sur l'arrière entre leurs cours et recevant l'eau des water works.

Une maison à trois étages, rue Marigny, près la levée, très convenable pour une grande famille, également pourvue de l'hydrant des water works.

Ces maisons seront louées à bas prix, pour les conditions s'adresser à J. ALBERT, 22, rue St-Louis.
8 av

A LOUER—Une très belle Maison en briques à deux étages, encoignure Champs Elysées et Bons Enfans, avec une galerie en fer donnant sur les deux rues, l'étage supérieur est de très bon goût. S'adresser pour plus amples renseignemens, à M. D. BLOSSMAN & Co, 86, Bienville.
26 mars

A LOUER—Deux Maisons sur le chemin du Bayou, à environ 10 minutes des Remparts, composées chacune de quatre chambres, 2 cabinets, galerie, &c. avec deux cuisines pavées, de 4 chambres, citernes, &c. Le tout sera loué à raison de $15 par mois.

Aussi, deux moitiés de maison, en face celles ci-dessus, comprenant chacune 3 chambres, cabinets, citernes, &c. à louer pour $10 par mois. W. E. & R. MURPHY, 132, Vieux Bassin.
29 mars

MAISONS A LOUER.

Une Maison à étages ayant magasin, située rue St. Louis, entre Royale et Bourbon.

Une Maison à l'enseigne Grands Hommes et Enghein.

Deux Maisons sises rue des Français.

Une Maison sise rue St. Louis, près Claiborne.

Une Maison sise rue Claiborne, près St. Louis.

Une Maison sise rue Ste. Anne, près Claiborne.

Une Maison sise rue Claiborne, près Ste. Anne.

Pour les conditions qui seront des plus avantageuses, s'adresser à CORDEVIOLLE & LACROIX, Rue de Chartres, No. 123, entre les rues St. Louis et Conti.
4 jan

A LOUER. Une maison à deux étages, située à l'encoignure des rues Bienville et Bourgogne. S'adresser à R. BRUGIER.
9 mai

A LOUER PRESENTEMENT, Deux maisons hautes, en briques, toutes neuves, située rue de la Douane entre Bourbon et Dauphine, s'adresser à R. BRUGIER, 9 rue St. Louis
12 a

A LOUER—pour le premier du mois prochain, la maison haute en brique avec porte cochère et cuisine haute également en brique située rue St Pierre No. 77 entre Royale et Bourbon. R. BRUGIER, 9 rue St. Louis.
13 m

A LOUER—une maison basse de quatre appartemens, située rue St. Claude, entre les rues Dumaine et Ste. Anne. S'adresser à R. BRUGIER, rue St. Louis No. 9.
13 av

VIN ROUGE—marque "Curcier aer. de Haut Brion," en barriques et demi barriques, en débarquement du George de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée.
29 mai

TRAITES sur New-York, à vendre par AUG. MOLIER, rue St. Louis No. 90
11 mai

EN débarquement du Bordeaux Packet et à vendre par F. & J. LACOSTE, 105 Royale:

Un assortiment complet de Vins en barriques, demi-barriques, caisses de 12 bouteilles et de 24 demi-bouteilles,—capsulées et étiquetées, tels que:

Chateau Lafitte et Chateau Margaux;
St-Estephe Médoc; St-Julien Médoc;
St Emilion, &c. &c. 2 mai

LES SOUSSIGNES—offrent à vendre en débarquement du navire Spring, venant de Bordeaux, 40 barriques vin de Bordeaux, Margeaux, St. Estèphe et Potensac, 60 barils vin blanc haut-Sauterne 1841, 150 caisses vin rouge St. Julien Médoc étiqueté et capsulé, 50 caisses vin blanc haut Sauterne, 30 barriques vinaigre blanc, 40 caisses fruits à l'eau de vie, 70 milliers bouchons fins. DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 15 St. Louis.
16 m

PLATS-COTES—12 barils en débarquement du steam boat Feliciana, à vendre par J & R BUCHANAN, 82 Tchoupitoulas.
23 mai

BEURRE, &c.—25 barils de beurre frais; 100 dito et 200 barils graisse; 200 do jambons, épaules et plats-côtés; 200 do bœuf, bonnes marques; 30 do M. O.; 5 do mess; 150 do porc, mess; 50 tierçons jambons fins au sucre; et 54 de haricots blancs—à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras
14 mai

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNES:

EAU-DE-VIE de Cognac, vieille et supérieure, de P. net Cartillon & co. et James Hennessey, en demi pipes. Vin rouge, de Bassens, Montferrand, Léognan, Médoc, St Emilion, St. Estèphe, Pauillac et St. Julien, en barriques, demi-barriques et caisses.

Vin blanc, Haut-Sauternes et Haut-Barsac, en demi-barriques et en caisses.

Vinaigre de vin blanc, de qualité supérieure.

Anisette supérieure, de Champion et de Chauzet.

Huile d'Olive, raffinée, supérieure.

Bouchons fins, longs et courts. JORDY & BRASIER, 10, Conti
16 mai

ROUES de charrettes, charrettes, drays et wagons, ainsi que brouettes, constamment en vente et en assortiment, provenant de la manufacture de Philadelphie et à vendre par T. TOBY & BOGERT, 70, Camp
12 mai

LANGUES DE BOEUF—30 demi-barils grandes Langues, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, rue du Camp.
5 juin

TABAC—30 caisses tabac à chiquer, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins
30 mai

BOTTES et Souliers—4 caisses bottes et souliers assortis pour hommes et femmes, à vendre par FOSDICK & BRO, 74 Camp
14 jn

Nouvelle-Orleans:

VENDREDI MATIN, 21 JUIN 1844.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS:

HENRY CLAY.

POUR VICE-PRESIDENT:

THEODORE FRELINGHUYSEN.

POUR LA CONVENTION DE L'ETAT.

Candidat pour représenter le district Sénatorial: MARTIN BLACHE.

Candidats pour représenter la Paroisse:

CHRISTIAN ROSELIUS,	ADOLPHE MAZUREAU,
C. M. CONRAD,	J. P. BENJAMIN,
S. J. PETERS,	RANDALL HUNT,
WM. CHRISTY,	A C BULLITT,
WM. C. C. CLAIBORNE,	JOHN CULBERTSON.

POUR LA LEGISLATURE.

MANUEL CRUZAT,	ARMAND PILIE,
JULES LAVERGNE,	A. D. CROSSMAN,
D. F. BURTHE,	WM. H. AVERY,
HENRY LATHROP,	PRESTON W. FARRAR,
FERGUS GARDERE,	LOUIS DUVIGNEAUD.

Le peu d'importance que les whigs accordent en général au candidat que la Convention locofoco de Baltimore s'est imaginé d'opposer à HENRY CLAY, menace d'avoir sur certains points de l'Union, et peut-être même parmi nous, une influence fâcheuse pour l'éclat du triomphe qui attend la cause whig en novembre prochain. On se dit qu'il est impossible que J. K. POLK lutte un seul instant contre l'homme que la majorité populaire appelle de tous ses vœux à la magistrature suprême; on se dit qu'il n'y aura pour M. CLAY qu'à se présenter dans l'arène pour sortir vainqueur du tournoi électoral. Cette confiance est assurément fort juste; elle naît tout naturellement de la valeur relative des deux candidats entre lesquels la moindre comparaison n'a jamais pu s'établir; mais malheureusement elle a pour effet de diminuer l'ardeur de nos amis. La victoire paraît si certaine à beaucoup d'entre eux, qu'ils seraient tout disposés à se dispenser de combattre. Une pareille inaction serait impardonnable; celui qui s'y laisserait aller, manquerait à ce qu'il doit à son parti, à ce qu'il se doit à lui-même. Certes, la confiance est bonne et salutaire dans les grandes occasions; elle est quelque fois la moitié de la victoire; mais si une confiance raisonnable assure le succès, une confiance exagérée l'a plus d'une fois compromis; il ne faut pas l'oublier.

Notre candidat est fort; notre candidat réunit sans la moindre exception les sympathies de tous ceux qui ont combattu si vaillamment et triomphé avec tant de gloire en 1840. Celui de nos adversaires n'a pas le même avantage; au lieu d'avoir été désigné par la voix populaire, il est sorti un beau jour de l'urne d'une Convention qui a obéi bien plus à certaines suggestions de rivalité qu'aux vœux de ses constituants; il court donc grand risque de ne pas réunir d'abord l'unanimité de son parti; mais on n'a pas oublié combien ce parti, après avoir paru quelque temps désuni, sait se rallier énergiquement pour une occasion décisive. Les meneurs auxquels il obéit d'ordinaire avec assez de facilité, travailleront de toute leur puissance à en renforcer les bataillons; ils connaissent fort bien les moyens d'y réussir; ils ne les négligeront pas. Ils feront combattre tous leurs gens, non pas peut-être par sympathie pour leur propre candidat; mais par antipathie pour le nôtre. C'est là ce que nous devons nous répéter souvent, afin de ne pas nous laisser entraîner à une fatale inaction. Ce n'est pas le candidat que nous avons à redouter, c'est le parti lui même. Or le parti est puissant, nul ne saurait se le dissimuler; et s'il lui prenait fantaisie d'oublier ses querelles intestines le jour de la grande lutte électorale, nous courrions grand risque de nous voir vaincre, si nos rangs ne se trouvaient pas au complet.

Qu'on y songe d'ailleurs, ce qu'il faut au parti whig, ce qu'il faut au noble candidat qui le personnifie, ce n'est pas un succès ordinaire; ce n'est pas une bataille gagnée tant bien que mal; non, c'est une victoire décisive, un triomphe éclatant dont la gloire efface, ou pour le moins, balance celle de la lutte de 1840! Pour y réussir, il faut que chacun de nous se range sous son drapeau le jour du combat; il faut marcher en colonnes serrées à la rencontre de nos adversaires; il faut que le nombre ne nous fasse pas plus faute que la valeur.

Le *Courrier* prend la défense d'AMOS KENDALL; et cela est tout simple; il existe nécessairement une étroite solidarité entre le calomniateur en titre d'HENRY CLAY et l'une des feuilles qui reproduisent le plus volontiers les inventions de ce pamphlétaire. Le *Courrier* puise, dit-il, "les faits dans des sources authentiques et dignes de la plus entière confiance." Eh! sans doute le *Courrier* a le monopole des bonnes informations, surtout en ce qui touche AMOS KENDALL; en effet il a soin de s'adresser à AMOS KENDALL lui-même. La citation qu'il emprunte à un journal du Nord pour démontrer que M. KENDALL n'a jamais désiré un emploi sous l'Administration de M. Adams, est extraite d'un article dû à la plume même de M. KENDALL. On avouera que l'autorité est bien choisie! Malheureusement les explications provoquées dans le Sénat du Kentucky par les ennemis mêmes de M. CLAY, suffisent, en dépit des dénégations, pour frapper d'un sceau d'infamie le calomniateur de M. CLAY.

Après tout, l'apologie que présente le *Courrier* en faveur de M. Kendall est assez spécieuse; mais rien de plus. Assurément parce qu'un homme aura été recueilli dans une famille, parce qu'il y aura trouvé d'abord un emploi, puis un asile et des soins affectueux, lorsqu'il se sera trouvé malade et dans le besoin, ce ne sera pas une raison pour qu'il se regarde comme enchaîné pour toujours à la fortune et aux opinions de son bienfaiteur. Non certes; on peut se séparer de son bienfaiteur; on peut embrasser un parti opposé; mais tout en combattant sous un autre drapeau, il existe certaines convenances que nul homme de cœur ne doit point oublier. Or c'est là ce que n'a pas fait M. Kendall; il n'est pas l'adversaire politique de M. Clay; il en est le détracteur; il en est le calomniateur. Et il en est arrivé là, non pas en obéissant aux inspirations du patriotisme et d'une conviction sincère, mais à celles d'une vile et sordide ambition, à celles d'une haine, irritée encore par le souvenir des bienfaits.

PENNSYLVANIE.—Une nombreuse assemblée de "Démocrates," qui a eu lieu le 10 courant, à Kensington, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Attendu que le Col. Polk, ainsi que nous l'avons appris récemment, est opposé aux grands intérêts de la Pennsylvanie, qui réclame un tarif convenable pour les classes manufacturières et ouvrières de notre pays;

Il est résolu que cette Assemblée composée de démocrates qui ont soutenu Van Buren en 1836 et 1840, croit de son devoir de déclarer à leurs amis de l'Etat de la Pensylvanie qu'ils ne peuvent pas soutenir JAMES K. POLK *à la prochaine élection présidentielle.*

Résolu en outre que cette assemblée est d'opinion que le *Col.* POLK *ne pourra point obtenir le vote électoral de l'Etat de Pennsylvanie,* et que ses amis soient priés de retirer son nom du ticket présidentiel, à moins qu'ils ne préfèrent la défaite au triomphe du parti.

Voilà certainement quelque chose de formel, et les *Démocrates* de la Pennsylvanie n'y vont pas de main morte, comme on le voit. L'exemple de Kensington pourrait bien devenir contagieux; et il n'y aurait rien d'étonnant que, d'ici à l'ouverture de la campagne électorale, on vit surgir de divers points de ce grand Etat, une foule de protestations du même genre. Cela ne serait guères rassurant pour JAMES K. POLK.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour Criminelle—Pierre F. Grisard a été mis en jugement pour vol et a été acquitté par le jury.

Chas. A. Cammeyer et James Robinson sont accusés d'assaut et batterie.

L'affaire de J. H. Dabney, accusé d'escroquerie a été appelée et renvoyée à ce matin.

L'affaire de M. Barry, pour escroquerie est renvoyée à mercredi prochain.

Charles de Witt, dit Cooper, dit Bill Wallace a été envoyé en Cour Criminelle par le recorder Génois, sous l'accusation d'avoir enfoncé une malle pour y prendre quelques objets, à bord du steamer Lodi.

Un de ses complices est arrêté et sera examiné demain.

John Thompson, Isabelle Thompson, T. Mellen et John Clalton dit Powers, ont comparu hier devant le recorder Genois sous l'accusation d'avoir volé une grande quantité d'effets chez M. Lyons, f. c. l., rue St. Louis entre Marais et Villeré—Une partie des objets ont été trouvés chez Thompson. Ils ont tous été envoyés devant la Cour Criminelle.

Le coroner Davis a tenu hier un jury d'enquête sur le corps d'un homme trouvé noyé en face des casernes.

CONGRES—13 juin.—SENAT.—On reçoit diverses pétitions parmi lesquelles il s'en trouve en faveur de la modification des lois de naturalisation.

M. Walker présente une résolution informant le Sénat sur le point de savoir: 1o Si le Parlement de la Grande Bretagne a passé un acte étendant sa juridiction criminelle sur les citoyens des Etats Unis; 2o. Si le gouvernement britannique a envoyé des circulaires à ses agens diplomatiques ou autres, relativement à la condition d'aucune portion de notre population.

M. Benton annonce qu'il présentera une résolution pour amender la constitution relativement à l'élection du président et du vice-président.

Le Sénat adopte ensuite plusieurs bills d'intérêt local et se forme en séance exécutive.

CHAMBRE.—Le bill de l'armée, revenu amendé du Sénat, est renvoyé au comité des voies et moyens.

On adopte un bill allouant $1,500 pour les dépenses d'inhumation des victimes de l'explosion du Princeton.

On reprend, mais sans résultat, le bill des banques du district de Columbia.

Quelques membres demandent la reconsidération du vote soutenant le veto du président sur le *Eastern Harbor Bill*, mais la Chambre s'est ajournée avant d'avoir obtenu aucun résultat. M. Adams demandait d'examiner la question de savoir si cette manière d'opérer était constitutionnelle.

Le correspondant du N. Y. Tribune lui écrit de Washington, qu'il peut annoncer d'après les meilleures informations, la prochaine retraite de M. Tyler comme candidat. "Avant vingt jours, dit-il, avant dix peut être, M. Tyler sortira de la lice."

Le *Spectator* de Washington, accuse M. Benton de se montrer en traître envers le parti *démocratique*, et d'avoir agi sous l'impression de son mépris pour M. Tyler et de la haine contre M Calhoun.

Les whigs de Georgetown, D C, ont tenu une très nombreuse et très enthousiastique assemblée. On y comptait pas moins de quatre à cinq mille whigs dont le zèle et l'harmonie faisaient plaisir à voir.

Le Maire de Charleston offre une récompense de $1,000 pour l'arrestation de l'assassin de Lyons l'horloger.

James Wadworth, vient de mourir dans l'Etat de New-York. C'était un homme de mérite et un philantrope véritable. C'est lui qui a grandement continué à organiser le système d'éducation de New-York et a fait circuler partout les bons livres. Après M. Astor, M. Wadworth était l'homme le plus riche de l'Etat de New-York, et il a toujours fait le plus noble usage de sa grande fortune. Il laisse deux fils et une fille.

MORMONISME.—Les partisans de Joe Smith se sont réunis à New-York en assemblée où les candidats whigs et le corps locofoco ont été également maltraités. Ils ont nommé quelques délégués.

Nous avons dernièrement annoncé le vol d'une valise à City Hotel, Albany avec $10,000 appartenant à M. McAffee nous voyons, maintenant que le voleur a été arrêté à New-York.

MARTINIQUE ET ST. THOMAS.—Par la goëlette *Swallow*, arrivée dernièrement à New-York, nous avons reçu des nouvelles de St. Thomas jusqu'au 29 et de la Martinique jusqu'au 24 mai.

A la Martinique, la sécheresse a été presque aussi grande qu'à Cuba, quoiqu'elle n'ait pas duré si longtemps, les récoltes en ont souffert davantage. S'il faut en croire le capitaine du *Swallow* il ne s'exportait rien et les affaires étaient fort calmes.

A St. Thomas la chaleur était extrême. Il y avait beaucoup de marchandises sur place sans acheteurs. Des cargaisons sont attendues qui ne paieront pas le fret. Point encore de fièvre jaune—salubrité remarquablement bonne.

AUX VOTANS DES PAROISSES ST. LANDRY ET CALCASIEU.

Concitoyens,

Beaucoup d'entre vous savent que je suis candidat pour vous représenter à la Convention qui doit se réunir à Jackson le premier lundi d'août prochain, "dans le but de readopter, amender, ou changer" la Constitution de l'Etat. Etant depuis plusieurs années partisan prononcé de cette mesure soutenue par moi comme un de vos représentans dans la Législature il y a plus de dix ans, je vous félicite sur l'obtention de cet objet si désiré, et sollicite vos suffrages, pour faire adopter tels judicieux amendemens à la Constitution qui doivent le mieux atteindre le but qu'on s'est proposé en l'établissant; c'est-à-dire "d'assurer à tous la jouissance des droits concernant la vie, la liberté et la propriété!"

Dans une communication de ce genre, on ne peut pas s'attendre que je vous soumette un *projet* de Constitution pour y adhérer rigoureusement et exclusivement. Si je suis élu à la Convention je dois m'attendre à y trouver les hommes intelligens et patriotiques de toutes les parties de l'Etat, avec lesquels je me consulterai dans un esprit de franchise et de conciliation, sur les mesures qui pourront être proposées. Je m'efforcerai de maintenir mes opinions et mon indépendance personnelle; mais je ne regarderai pas ces opinions comme un type d'après lequel les autres doivent se gouverner. Si je ne puis faire adopter les mesures que je crois les meilleures, je soutiendrai celles qui s'en rapprochent le plus; et parce que mes opinions peuvent n'être pas accueillies, je ne repousserai pas les opinions des autres, si je les crois justes et de nature à produire un bien effet.

Il y a diversité d'opinions sur les pouvoirs de la prochaine Convention. Beaucoup de bons et intelligens citoyens pensent que leur action doit se borner aux quelques points mentionnés dans l'acte de la législature autorisant le peuple à décider s'il est convenable d'appeler une Convention. Je suis d'une opinion différente et je crois que lorsque la Convention se réunira, elle aura tous les pouvoirs que le peuple peut accorder à ses représentans, et peut readopter, amender ou changer tout article de la Constitution, comme elle l'entendra, pourvu qu'elle ne contrevienne pas aux dispositions de la Constitution des Etats-Unis et à celles du pacte avec le gouvernement fédéral. J'ai formé cette opinion après mur examen de l'article 7 de la Constitution, qui dit que, par vous j'irai à la Convention dispose à agir en conséquence. Mais on ne doit pas induire de là que je désire changer toute la Constitution; je ne le veux pas; au contraire que peu d'amendemens me paraissent nécessaires—je vais examiner les principaux.

Je crois le Sénat trop peu nombreux et qu'on doit porter le nombre des sénateurs de vingt six à trente quatre en répartissant convenablement la représentation. La répartition actuelle est injuste et inéquitable. La Nouvelle-Orléans, avec une population de plus de cent mille âmes et plus de quatre mille votans, n'a qu'un sénateur, tandis que les paroisses de St. Charles et de St. Jean Baptiste qui n'ont pas plus d'un dixième de cette population et de ces votans, ont aussi un sénateur.—Le comté des Opelousas a une population plus de seize mille âmes et plus de seize cents votans, n'a qu'un sénateur, tandis que la Pointe Coupée qui n'a pas la moitié autant de population et tout au plus un quart de votans, élit aussi un sénateur. Dans d'autres parties de l'Etat les inégalités sont également grandes et frappantes.

Le nombre de représentans, pour la Chambre, devrait être aussi augmenté de manière à n'excéder pas cent membres, et la représentation répartie de manière à ce que chaque paroisse ait au moins un représentant. Je ne voudrais pas quant à présent porter la Chambre jusqu'au nombre indiqué, mais je suis en faveur d'en donner le pouvoir à la législature, lorsque la population et les nécessités de l'Etat le rendront nécessaire. Mais quant à donner au moins un représentant à chaque paroisse dans la Chambre je suis en faveur de cette mesure immédiatement.

Dans mon opinion les sessions de la législature devraient être biennales, avec le pouvoir donné au Gouverneur de convoquer les deux Chambres s'il était nécessaire. La longueur des sessions devrait être limitée. Ces dispositions lèveraient l'objection d'augmentation de dépenses résultant d'une augmentation de représentans et je crois qu'en cela il y aurait avantage pour le peuple.

Je crois que tout citoyen des Etats-Unis mâle et blanc, âgé de vingt-un ans et ayant deux ans de résidence dans la paroisse, doit avoir le droit de voter. Je suis en faveur d'une résidence de deux ans, par cette raison, que si l'on adoptait un terme plus court la population flottante de la Nouvelle-Orléans gouvernerait bientôt l'Etat. Nulle distinction, selon moi, ne doit être faite entre les qualifications dans la ville et dans la campagne, et de là la nécessité d'une résidence de deux ans dans la paroisse où la personne veut voter. Je suis en faveur d'étendre le droit de suffrage, mais je ne veux pas le donner à ceux qui n'ont nul intérêt, nulle sympathie pour nous. A celui qui manifeste le désir de partager notre bonne comme notre mauvaise fortune par une résidence de deux ans parmi nous, j'accorde volontiers le privilège d'un homme libre. Je respecte trop le droit de suffrage pour en abuser.

Je crois que le gouverneur doit être élu par le peuple, et je n'approuve pas que la législature ait un droit de révision lorsque l'un des candidats a la majorité absolue des suffrages donnés. Mais lorsqu'un candidat n'a la majorité, je crois qu'on doit laisser aux soins des représentans du peuple de choisir entre les deux candidats qui ont reçu le plus de voix.

Je suis opposé au patronage de l'Exécutif, et je contribuerai à le réduire autant que l'intérêt public pourra le permettre, en donnant la nomination des officiers à la législature ou au peuple.

Je suis en faveur de l'élection d'un lieutenant-gouverneur, qui serait élu en même temps que le gouverneur et pour le même terme; lequel lieutenant-gouverneur présiderait le Sénat et remplacerait le gouverneur en cas de vacance.

Quant au département judiciaire, je crois que les juges devraient être plus responsables qu'ils ne le sont à présent. Je suis opposé à la nomination des juges pour la vie, ou, ce qui revient au même, "durant bonne conduite." Je voudrais que les juges fussent élu par le vote *viva voce* du Sénat et de la Chambre des Représentans pour un certain nombre d'années. Je ne détermine pas le nombre, parce que je considère le principe comme plus important que le temps. Le terme peut varier de cinq à dix ou douze ans suivant le grade des juges. Sur cela je ne suis point exigeant. Mais que le pouvoir créé soit par l'exécutif, le législatif ou le peuple, je suis opposé à toute nomination à vie. Les juges des différentes cours sont élus par la législature dans la majeure partie des Etats de l'Union, dans quelques-uns "pendant bonne conduite," dans d'autres pour un certain nombre d'années.—Dans le Vermont, le Connecticut, le New Jersey, la Pennsylvanie, la Virginie, la Caroline du Nord, la Caroline du Sud, la Georgie, l'Alabama, le Tennessee, l'Ohio, et l'Illinois, la Législature élit les juges. Dans l'Indiana, les juges des Cours de Circuit sont élus par la Législature, et leurs associés dans chaque comté par le peuple. Les juges de la Cour Suprême sont nommés par le gouverneur, avec le consentement du Sénat, mais toujours pour un temps limité. Dans le Michigan, dans le Rhode Island et l'Arkansas, mon impression est que les législatures élisent les juges de toutes les cours sauf ceux de quelques cours inférieures. On verra donc que la proposition n'est pas nouvelle, et je crois que le département judiciaire dans beaucoup des Etats ses mentionnés, peut être comparé avec avantage avec celui qui est nommé par le gouverneur et le Sénat. Si l'on objectait que ce système amènerait les membres de la législature à se nommer mutuellement, il serait facile de remédier au mal en les déclarant inéligibles; mais je ne crains pas sérieusement une pareille collusion. D'après le mode de nomination actuel, une branche de la législature, *en séance secrète*, agit sur la nomination des officiers, et il m'a toujours paru étrange que l'on refusât à l'autre branche qui est immédiatement responsable envers le peuple. Je crois et si les membres de la législature étaient obligés de se prononcer et de voter ouvertement pour un juge, il y aurait une bonne chance, sinon meilleure, d'élire un homme convenable que sous le système actuel.

Je suis opposé à ce que les juges soient payés de leurs services par des taxes ou honoraires (*fees*). Ils ne doivent l'être que par un salaire fixe. Je suis opposé aussi à ce qu'ils s'occupent de toute autre chose que des fonctions judiciaires. C'est parce que les juges de paroisse sont payés de leurs services par des honoraires, et parce qu'ils exercent tant d'autres fonctions, n'appartenant pas à la judicature, pour lesquelles fonctions ils reçoivent encore des honoraires, qu'il y a tant de plaintes contre cette partie de notre corps judiciaire. Et je ne connais pas d'autre correctif pour cela que d'avoir un juge dans chaque paroisse, avec un salaire fixe, qui n'exercera que des fonctions judiciaires, ou d'augmenter le nombre des juges de district de manière à ce qu'ils puissent siéger dans chaque paroisse une fois par mois, ou au moins une fois tous les deux mois. Le mal est très sérieux et l'on doit y porter un remède quelconque. Il doit y avoir un tribunal pour contrôler et régler les affaires relatives aux successions, aux orphelins et aux mineurs,—mais je ne vois pas de raisons pour que le juge qui s'occupe de ces choses là soit aussi notaire, encanteur, et que sais-je encore.—Si vous m'élisez à la Convention, je m'efforcerai de trouver un correctif pour l'état actuel des choses.—Mon idée à présent est d'avoir un juge dans chaque paroisse avec un salaire suffisant, élu comme les autres juges, et devant ne s'occuper que de fonctions judiciaires. Si l'on propose un meilleur plan je le soutiendrai avec plaisir.

Je suis en faveur de l'élection des Shériffs, Greffiers, Juges de Paix, et autres officiers de paroisse, par le peuple de la paroisse, pour un certain nombre d'années, disons de trois à cinq ans; les élections pour cet objet devraient se faire une année différente de celle où sont élus les officiers politiques. Mes motifs pour faire cette différence, sont que je ne veux pas voir l'élection de ces officiers influencée par des considérations de parti et de politique nationale.

Telles sont en général, concitoyens, mes vues sur les amendemens qui doivent être faits à la Constitution. Je les soumets à votre sérieuse considération. D'autres propositions qui ne puis prévoir seront sans doute faites; mais je les examinerai impartialement de bonne foi lorsqu'elles seront présentées. J'ai à dire en conclusion que quels que soient les amendemens qui peuvent être faits à la constitution, ils doivent, dans mon opinion, être soumis au peuple pour son approbation avant d'être mis en force, et comme la Convention close probablement sa session en septembre, l'élection présidentielle en novembre offrira une bonne occasion pour avoir l'opinion des votans de l'Etat.

J'ai vu dans les journaux et il m'est venu de différentes sources, qu'on fait circuler le bruit que beaucoup de personnes ont le projet, si elles étaient élues à la Convention, de faire amender la Constitution de manière à empêcher la langue française d'être employée dans la législature et dans nos cours de justice et de chercher d'ailleurs à la faire disparaître peu à peu, et de plus d'introduire un système de législation étranger au nôtre, et changer ainsi matériellement les droits des personnes maintenant acquis. Je ne crois pas qu'il y ait un homme assez intelligent et assez respectable pour être choisi membre de la Convention, qui osât présenter un tel plan et braver la réprobation qui en serait la suite. Si un tel projet était présenté et que je fusse membre de la Convention, vous pouvez compter sur mon opposition la plus vive contre tous ces ridicules projets.

Mes devoirs comme officier public m'empêchent d'aller au milieu de vous expliquer mes opinions plus amplement. Je tâcherai de me trouver dans la paroisse quelques jours avant l'élection, pour vous voir autant qu'un temps très limité me le permettra. Mais j'espère qu'une connaissance de plus de vingt ans avec beaucoup d'entre vous, et à peu près dix ans de service dans diverses fonctions publiques, vous engageront à m'accorder en cette circonstance la confiance que vous m'avez si libéralement donnée en d'autres temps.

Quelques personnes ont supposé qu'un officier du gouvernement de l'Etat n'est pas éligible à la Convention. C'est une erreur—Le peuple a le droit de choisir qui il lui plait parmi ceux qui réunissent les qualifications convenables.

Respectueusement, concitoyens,

R. GARLAND.

19 juin 1844.

Variétés.

AU JOUR LE JOUR.

XI.

(Voyez les Numéros des 30 et 31 mai, 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 13, 14, 15, 17, 18, 19 et 20 juin.)

Ainsi s'était passé ce jour de fête qui semblait avoir été si riche d'événemens, et qui avait, à vrai dire, enfanté deux révolutions. La veille de ce jour tout était bienveillance, douce prévention, tendre curiosité, amour enfin dans le cœur de Sabine pour le pauvre Silvestre, et le lendemain tous ces sentimens s'étaient changés en mépris, en haine, en dépit.

Le reste de ce jour les ressentimens du passé, les préventions injustes, les accusations amères réapparaissaient chez l'âme de Silvestre contre Sabine, et le jeune homme l'aimait sans retenue, il l'aimait avec cet excès qui fait que la vie semble s'être concentrée à un point du cœur où elle allume un foyer où tout vient se faire dévorer, et le passé et l'avenir, et toutes les autres affections, et le respect de soi-même, et ses espérances, alimens insuffisans de ce feu insatiable.

Et cependant, à bien prendre la chose, il me semble, à moi, que c'est l'amour de Sabine qui a le plus gagné dans cette journée. Pour éprouver une déception pareille à celle qui se devine dans le style étrange de sa dernière lettre, il fallait qu'elle se fût bien avancée vis-à-vis d'elle-même, dans sa passion pour Silvestre. Malheureusement une déception ne tue pas complètement le sentiment, dans le cœur qu'elle vient frapper, il arrive souvent qu'elle lui donne une nouvelle force. Cependant la colère de Sabine ne s'était pas tellement exhalée dans la lettre qu'elle avait écrite à Mlle. Aurélie de S..., qu'il ne lui en restât assez pour prendre une résolution à l'égard de celui qui avait trompé ses rêves, et elle voulut en finir avec cet homme. Sabine ne voulut pas être forcée à s'en occuper encore jusqu'au quinzième heure, et elle s'arrangea d'un jour l'exécution du projet qu'elle avait conçu avec tant de plaisir, et dont elle s'était préoccupée avec tant de bonheur. Un hasard tout particulier lui permit de présenter sous une forme autre que celle qu'elle avait d'abord adoptée, la splendide présent qu'elle destinait à Silvestre, et ce qui avait dû s'appeler étrenne s'appela bouquet.

Dans sa lettre d'hier (à la date du 30 à minuit), je vous dis que je venais d'apprendre qu'une des lettres écrites par Sabine à Mlle. Aurélie de S..., avait été soustraite à celle-ci précisément à cette heure, voici ce qui se passait chez de Prosny.

Reportons donc notre vue de ce côté.

Sabine n'était pas sortie de la journée; elle avait prétexté la fatigue de la soirée de la veille, pour rester enfermée chez elle. Soit embarras, soit calcul, Mme Simon l'avait laissée à sa solitude, de façon que lorsque la nuit arriva, Sabine put s'échapper avec sa gouvernante, gagner une voiture de place, aller jusqu'à la porte de Sylvestre et revenir sans qu'on se fût aperçu de son absence.

Quant à de Prosny, pour la première fois de sa vie, il n'était point rentré à l'heure du dîner dans ce jour qui avait pour lui sa solennité; il avait fait dire à sa tante qu'un travail extraordinaire le retenait chez M. Simon. Ce prétexte qui a tant de fois servi aux jeunes gens pour cacher une partie de plaisir, Silvestre s'en était servi pour s'épargner une douleur. En effet, ce jour-là n'était-il pas la veille de sa fête? Ce jour-là sa tante n'avait-elle pas l'habitude de lui donner ce qu'elle appelait un bouquet? Et Dieu sait ce qu'elle appelait un bouquet! N'avait-il pas aussi ce jour-là sa fête de famille? Eh bien! ce qu'il avait considéré jusque-là comme une bonne attention de Mlle. de Prosny, l'accueil plus gracieux qu'on lui réservait et qui était assurément la plus belle fleur du bouquet de sa tante, tout ce qui enfin lui avait fait de ce jour un jour consacré, l'avait précisément cette année éloigné de sa maison.

C'est que la veille il avait assisté à la joyeuse réunion de Sabine, et que, tout plein encore de ce souvenir et du parfum de ce monde jeune et charmant, les yeux tout éblouis de ce luxe élégant qui l'avait entouré, il lui faisait horreur de rentrer dans sa solitude glacée, dans sa chambre nue, pour voir sa vieille tante lui grimacer un sourire de bienvenue, et lui faire une hideuse caricature de ce qui s'appelle une fête. Il avait eu peur de retrouver dans ce contraste les mouvemens de colère qui l'avaient d'abord agité contre Mlle Durand; il ne voulait que rien vînt lui rappeler trop cruellement les griefs dont il s'était répudié l'héritage; il n'avait pas osé enfin emporter l'image de Sabine avec lui dans cette misérable fête où elle lui eût apparu comme un remords ou comme un désespoir.

Par toutes ces raisons, et par beaucoup d'autres peut-être, Silvestre n'était pas rentré, et une fois qu'il eut dépassé l'heure où sa tante pouvait l'attendre encore, il recula son retour le plus tard possible; car, par un secret pressentiment, il lui semblait qu'un malheur l'attendait chez lui.

Donc il était minuit lorsqu'il frappa à sa porte, et sa surprise fut grande lorsque son portier, dont l'aristocratie ne se commettait pas d'ordinaire à parler avec un aussi mince locataire, l'appela au moment où il allait gravir son escalier, et lui dit avec cette mauvaise humeur constante qui est un des caractères instinctifs de la race portière:

—Monsieur de Prosny, je dois vous prévenir qu'il s'est passé ici aujourd'hui quelque chose de bien extraordinaire et qui ne me convient pas!

—Qu'est-ce donc? fit de Prosny, qui commença à craindre de voir se réaliser les tristes pressentimens qui l'avaient tenu éloigné toute la journée de sa maison.

—Voici ce que c'est, Monsieur, reprit le portier: vers les six heures, il devait être à peu près six heures, car nous allions nous mettre à table, ma femme et moi, une vieille dame ou une vieille femme, je ne sais trop *lequel*, car elle avait un bonnet et descendait d'un fiacre, une vieille enfin, est entrée dans ma loge et m'a remis un paquet, en me disant: "Voici pour M. de Prosny." C'était comme un portefeuille ou comme un livre enveloppé de papier et cacheté sur toutes les coutures.

—"C'est bon, lui dis-je, mettez cela là.

—"C'est une chose fort importante, reprit la vieille, qu'il ne faut pas laisser traîner, et que surtout il ne faut remettre qu'à M. de Prosny en personne.

—"C'est bon, c'est bon, lui dis-je; ça ne traînera pas long-temps. Voici l'heure où M. de Prosny a l'habitude de rentrer, et je m'étonne même qu'il ne soit pas déjà ici."

Je n'avais pas lâché cette parole, que j'entends une petite voix flûtée dire derrière mon carreau:

—"Viens, viens, allons-nous-en. Que ferions-nous, mon Dieu! s'il venait à nous surprendre?"

Et tout aussitôt, la vieille de s'en aller, en rejoignant une... plus jeune, c'est certain, quoique je ne l'aie pas vue. Toutes les deux regrimpent en fiacre, et fouette cocher! ni vu, ni connu, et v'là le paquet qui était resté sur ma table.

—Eh bien! dit M. de Prosny, que cette histoire commençait à intriguer, où est-il ce paquet?

Au lieu de répondre, le portier continua son récit, comme il avait décidé de le faire, et repartit:

—Vous voyez que jusque là il n'y a pas de ma faute. J'allais serrer le paquet dans l'armoire, lorsque j'entends frapper; je n'avais pas tiré le cordon, que je vois une tête entrer par mon vasistas, et qu'une voix de vinaigre me crie:

—"Un billet pour Mlle de Prosny."

—"Mettez-le là, lui dis-je en montrant le paquet à ce gamin, qui se trouvait avoir juste le nez dessus, et qui, à ce qu'il paraît, en avait déjà déchiffré l'adresse."

—"C'est pressé, me répondit-i; il faut que Mlle de Prosny ait cela tout de suite."

—"Eh bien, montez-le vous-même, que je dis au petit bonhomme."

C'était mon droit et c'était mon devoir, car enfin je ne suis point obligé de monter les lettres à tous les locataires, et avec cela j'étais seul dans ma loge.

—"On y va, me dit le jeune homme, et, si vous voulez, je monterai aussi le paquet que voilà à la même adresse."

Ce disant, le particulier mit la main dessus.

—Un moment, lui dis-je en lui arrachant la chose, ceci est pour le neveu, et non pas pour la tante; ceci est recommandé particulièrement, c'est inviolable, c'est sacré! Je reprends le paquet, je le serre dans l'armoire. Est-ce que je pouvais faire mieux que cela?

—Eh bien! ce paquet où est-il enfin? dit de Prosny, qui, ayant écrit à sa tante par Radinot, ne s'étonnait point de ce dernier petit incident.

—Attendez donc, reprit le portier, ce n'est pas arrivé comme cela, tout d'un coup. Or, au bout d'un gros quart d'heure, le jeune homme redescend, toque à ma vitre, et, quand j'ai tiré le cordon, il file après m'avoir crié:

—"Serre tes paquets, vieux clampin!"

—Je suis au-dessus de pareilles injures et je n'y pensais déjà plus, lorsque je vois arriver Mlle votre tante d'un air si doucereux que je vis à l'instant qu'elle voulait me faire une méchanceté.

—"Est-ce qu'il n'y a rien pour nous? dit-elle."

—Rien de rien, lui ai-je répondu.

—"C'est étonnant, a-t-elle repris aussitôt, voilà mon neveu qui m'écrit qu'on doit lui envoyer ici un paquet à son adresse et il me charge de le prendre pour le porter à son étude. Ce sont des papiers dont il a besoin pour une affaire qui se plaide demain."

—Voyons, Monsieur de Prosny, dit le portier en se posant carrément devant lui, vous êtes un honnête homme et moi aussi, qu'auriez-vous dit à cela?

Silvestre, fort surpris de ce qu'il apprenait, ne répondit pas, et le portier continua:

Malgré mon idée, je ne pus pas m'empêcher de dire que ça pouvait être vrai; d'ailleurs c'était si simple et si naturel! Je pris le paquet, je le tâtai dessus, dessous: c'étaient bien des papiers, et je le remis à votre tante en lui disant: Voilà la chose, apportez-la vite à votre neveu.

Elle ne l'eut pas plus tôt dans la main qu'elle me dit:

—C'est bon, c'est bon, je sais ce que j'ai à faire.

—Vous prétendiez que c'était si pressé?

Et comme je me repentais déjà de le lui avoir lâché, j'ajoutai, en manière d'offre de service:

—Si vous voulez, je vais aller le lui porter moi-même?

—Ah! je sais que vous êtes toujours prêt à faire les commissions dont on ne veut pas vous charger, dit Mlle de Prosny. N'ayez pas peur, le paquet ira à son adresse, mais vous ne voulez probablement pas que j'aille le porter en savates?

C'était trop juste, et voilà que je laisse remonter votre tante. Ce n'est pas une bonne femme, votre tante, mais enfin je la respecte parce que c'est votre tante.—Je ne pouvais pas lui arracher ce paquet, quoique, sans savoir pourquoi, je fusse bien fâché de le lui avoir remis.

—Eh bien! elle l'a ce paquet? dit de Prosny impatienté. Je vais le trouver chez moi.

—Un moment donc, un moment, ça n'a pas été fini comme cela. J'avais encore mon idée, et je m'étais dit: je verrai bien si elle m'a dit vrai, ou si elle s'est moquée de moi. Je laisse passer un quart d'heure, c'est bon; une demi heure, c'est encore bon; mais au bout d'une heure, je me dis, je suis mis dedans. Je prends mon parti, je grimpe l'escalier quatre à quatre, et je vas sonner à votre porte. Une fois, deux fois, trois fois; rien. Est-ce que Mlle de Prosny serait sortie sans que je m'en sois aperçu? me dis-je à moi-même. Je tambourine, rien, du moins du côté de votre chez vous; mais les voisins du même palier sortent de leur chambre et me demandent ce qui arrive.

—Rien, leur dis-je, si ce n'est que j'ai besoin de savoir si Mlle de Prosny est chez elle.

Un voisin, dont les croisées sont en face des siennes, répond:

—Il n'y pas besoin de faire tant de vacarme pour cela; on voit sa lumière de ma chambre, et elle n'est pas femme à laisser brûler une chandelle pour éclairer les murs.

—Alors donc, lui dis-je, il faut qu'il lui soit arrivé quelque chose, puisqu'elle y est et qu'elle ne répond pas.

Je comprenais bien que c'était une méchanceté qu'elle me faisait, mais je voulais en être sûr avant de continuer mon carillon; et pour pouvoir le faire en toute sûreté de conscience pour les autres locataires, je leur dis:

—Il y a un petit jeune homme qui est monté tout à l'heure chez elle, et qui en est redescendu, et je ne sais pas pourquoi l'histoire de ce qui se passe tous les jours m'est revenue en tête; je savais que Mlle de Prosny devait sortir ce soir, voilà l'heure qui se passe, et j'ai véritablement peur d'un malheur.

Chacun est de mon avis, et voilà que je me mets à carillonner, un autre à tambouriner, le voisin d'en face ouvre sa fenêtre et appelle Mlle. de Prosny, et ma foi, ça faisait un concert assez soigné, lorsque nous entendons tout à coup Mlle. votre tante qui se met à crier derrière la porte:

—Qu'est-ce que c'est que ça? *A l'assassin!* ou *au feu!* qu'est-ce que vous voulez? venir m'attaquer dans ma maison?

—Ah! vous n'êtes donc pas morte! que je lui crie à travers la serrure, et le paquet que vous deviez aller porter à votre neveu et que vous m'avez subtilisé, en avez-vous fait?

—Le paquet est où il doit être! dit Mlle de Prosny; laissez-moi tranquille, ou j'appelle la garde ou le commissaire.

J'étais furieux d'avoir été ainsi dupé, et j'aurais volontiers enfoncé la porte; mais ce n'est pas à moi à donner le mauvais exemple dans la maison, et je me contentai de lui dire:

—C'est bon, c'est bon! seulement vous pouvez être sûre d'une chose, c'est que la première parole que j'adresserai à votre neveu, ce sera pour lui raconter le tour que vous m'avez fait.

Je ne pouvais pas aller plus loin, n'est ce pas monsieur de Prosny? reprit le portier. J'avais fait tout ce qu'il est humainement possible de faire, et vous voyez que je vous tiens la parole que j'ai donnée à votre tante.

—Il suffit, dit de Prosny, qui ne voyait dans tout cela qu'un de ces accès de curiosité et de mauvaise humeur dont Mlle de Prosny était coutumière, je verrai ce que c'est que ce paquet.

—Mais ce n'est pas fini, reprit encore une fois le portier; voici le plus extraordinaire: une demi heure après que je fus redescendu (je ne pensais déjà plus à la chose, et j'en avais déjà pris mon parti), je vois entrer furtivement Mlle de Prosny dans ma loge. Elle avait le même air mielleux et charmant de la première fois. Bon! voilà encore une infamie qu'elle me prépare.

—Mon bon ami, me dit-elle (que les femmes sont fausses!), c'est pas bien le scandale que vous avez fait à ma porte.

—Pourquoi que vous m'avez subtilisé le paquet adressé à votre neveu? lui ai-je répondu.

—Ah! mon Dieu! a-t-elle fait en levant les yeux au ciel, si le pauvre garçon avait vu cela, il en serait mort de désespoir.

—Qu'est-ce que c'est donc! lui dis-je.

—Un tas d'infamie, des masses de lettres anonymes, enfin de quoi lui en faire perdre la tête, à ce pauvre garçon, s'il l'avait mise dans toutes ces horreurs-là; aussi je viens vous demander un service: je vous en prie, mon bon ami, je vous en supplie, ne parlez pas à mon neveu de l'arrivée de ce paquet.

Et là-dessus votre tante, vous m'entendez bien, Monsieur de Prosny, votre tante me met dix francs dans la main! dix francs à moi qui n'ai jamais vu la couleur de ses pièces de dix sous; je les ai acceptés pour avoir un témoignage de ce que je voulais vous dire, je les garde en preuve de ce que j'avance. Si ça devait jamais aller plus loin, j'espère que Monsieur n'oubliera pas que j'ai fait mon devoir vis-à-vis de lui, comme j'ai l'habitude de le faire au vis-à-vis de tous mes locataires!

Cette dernière phrase du portier aurait dû finir par ces mots:—Surtout à l'approche du Jour de l'An!

—Il suffit, lui répondit de Prosny, je ne vous oublierai pas...

Puis il monta lentement ses cinq étages, se demandant quel pouvait être ce paquet mystérieux apporté par deux femmes qui avaient craint de le rencontrer, et si singulièrement supprimé par sa tante. D'où pouvait-il venir? A quoi pouvait-il avoir rapport? Quel intérêt sa tante avait-elle à s'en emparer? Voilà des questions que Silvestre n'avait pas encore résolues lorsqu'il arriva chez lui.

(*La suite à demain.*) FREDERIC SOULIE.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Delaware, Patten, Liverpool, J P Whitney & co

L'Andelle, Gammain, Hâvre, Blanchard, Eimer & co

Navire à vapeur Neptune, Rollins, Charleston, J Reid

Goël Llewellyn, Perry, Matagorda, L Dobbin

ARRIVES.

Brick Albion, Hulst, de New York.
Steamer Jas L Day, Reynolds, Mobile.
Steamer Rainbow, Selleck, de Bayou Sara.
Steamer Gov Morehead, Gorland, de Landing.
Steamer Miami, Morgan, de la rivière Bleue.
Steamer James Madison, Fulton, de Cincinnati.

DERNIERES DATES.

Boston	juin 11		Londres	mai 16
New-York	juin 12		Liverpool	mai 19
Philadelphie	juin 13		Paris	mai 15
Baltimore	juin 13		Havre	mai 16
Washington	juin 13		Bordeaux	mai 10
Charleston	juin 15		Vera-Cruz	mai 28
Havane	juin 10		Mexico	mai 25
Galveston	juin 9		Tampico	juin 3

La barque TEN BROTHERS, de Bordeaux, est en débarquement en face de l'Hôtel de la Monnaie. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises. FIELD & Co.
20 juin

AVIS.—Aucune dette contractée par l'équipage du brick Suédois VICTORY, ne sera payée par le capitaine ou les consignataires du dit navire. A. & M. HEINE.
15 juin—6 3ps

IEUX cuivre à vendre. S'adresser chez BATAILLE & BIGEY, 66, Chartres
1 juin

BEURRE—15 barrilets de l'Ouest, fraiche, en débarquement du steam-boat Hannibal, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magazine.
21 juin

CHANDELLES—450 boîtes blanc de baleine et de suif, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magazine.
21 juin

EAU DE ROSE, &c.—30 boîtes fleur d'orange, eau de roche, etc. à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magazine.
21 juin

[illegible]—Muscade, cannelle, girofle de Cayenne et Sumatra, gingembre, piment, clous de girofle, &c., &c., à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magazine.
21 juin

LES soussignés ayant l'intention de se retirer des affaires et de se dévouer à la liquidation des affaires de Forstall, Roman & Co, ont aujourd'hui transféré, avec le consentement du propriétaire, à M. U. Bouligny, Jr. l'agence de la Raffinerie de Sucre à St. Jacques. ROMAN & KERNION.

Nouvelle-Orléans, 21 juin 1844.

RAFFINERIE DE SUCRE A ST. JACQUES.

LE soussigné ayant été nommé agent de cette raffinerie bien connue, offre aux marchands un assortiment complet de sucres en pains et clarifiés, à une réduction d'un quart de sou par livre sur les prix précédents.

Nouvelle-Orléans, 21 juin 1844.
21 juin U BOULIGNY, Jr. 36, Vieille Levée.

PREMIERE BRIGADE MILICE DE LA LOUISIANE.

Quartiers-Généraux de Brigade, 19 juin 1844.

ORDRES DE BRIGADE—No. 5.

AFIN que le prochain Anniversaire de notre Indépendance Nationale puisse être célébré avec les honneurs militaires d'usage, et en conséquence des ordres qui ont émané du major général de la première division, le Colonel commandant la première brigade de milice de la Louisiane, notifie ce qui suit:

1o. Les colonels James H. Dakin et Persifer F. Smith, commandant les deux régiments en uniformes de la 1ère brigade, ordonneront à leur régiment respectif de se trouver au lieu ordinaire de leur rassemblement, jeudi matin 4 juillet, à sept heures, en équipement complet et prêts à célébrer le glorieux Anniversaire. Ils s'y tiendront sujets aux ordres subséquents.

2o. Le colonel Henry Lathrop, commandant le 46ème régiment, fera hisser le Pavillon National au lever du soleil, sur le Cirque Tivoli. Le colonel Wm. D. Loomis, commandant le 47ème régiment, est également chargé de faire déployer le Pavillon National sur la Place de l'Annonciation; et le colonel Smith est chargé d'arborer la même chose sur la Place Lafayette.

3o. Le colonel Persifer F. Smith ordonnera au corps d'Artillerie de son régiment, de faire un salut national sur chacune des places publiques de la Seconde Municipalité, au lever du soleil, à midi et au coucher du soleil.

4o. Les cartouches et gargousses devront être soumises sous le plus bref délai, afin qu'elles puissent être soumises à l'examen de l'inspecteur de division et approuvées par le major général, pour qu'il n'y ait rien de défectueux dans cette occasion.

5o. Le colonel Deane du 46me. régiment; le colonel Cole du 4ème. régiment; le colonel Lathrop du 45ème.; le colonel Barnes du 44ème; le colonel Langdon du 46ème (de Jefferson); le colonel Loomis du 47ème.; le major Walker, commandant le 4ème. régiment, avec leur état-major respectif, les officiers et sous-officiers, ainsi que les officiers d'état-major de la brigade, se rendront en face de l'Hôtel de Ville de la Seconde Municipalité, rue St. Charles, à sept heures et demie du matin, en uniforme complet et à cheval.

Les officiers adopteront pour leurs chevaux les mêmes harnachements que ceux désignés pour les officiers d'état-major du régiment.

Par ordre du colonel S. W. OAKEY, Commandant la 1ère. Brigade M. L.

NEWTON RICHARDS, Aide de Camp, faisant fonction de Major de Brigade.
21 juin

INSTITUTION GARREAU.

JUSQU'ICI une classe de la société a eu à se plaindre de la difficulté, on pourrait dire de l'impossibilité de procurer à ses enfans une éducation aussi complète qu'elle l'eut désiré. Les pères de famille devront donc voir avec plaisir un établissement où leurs enfans pourront puiser une instruction aussi solide que variée.

M et Mme Garreau viennent de fonder dans la rue des Remparts, entre Ste Anne et Dumaine, une maison d'éducation pour les deux sexes. Une longue expérience dans l'enseignement les met en état de satisfaire à toutes les exigences.

Le Français, l'Anglais, l'Histoire, la Géographie, les Mathématiques, la Mythologie, le Dessin, la tenue des Livres, et enfin tout ce qui constitue une éducation complète, est dans leur institution l'objet des soins les plus attentifs. Des professeurs d'un mérite reconnu sont attachés à l'établissement.

La musique, la danse et l'escrime seront enseignés à ceux qui le désireront. Tous les ouvrages manuels qui forment une partie si essentielle de l'éducation d'une jeune demoiselle, seront enseignés par Mme. Garreau elle même.

On admettra aussi dans l'établissement, des pensionnaires et des demi pensionnaires.

Pour les conditions et les références, voir le prospectus chez M. Lebèvre, libraire. 21 juin—1m

SUCRE brun—40 caisses sucre brun de la Havane, en débarquement du brick T. Street à vendre par F. LAMPRE, 36 Vieille Levée
21 juin

MIEL de la Havane, en barils et demejeannes, à vendre par F. LAMPRE, 36, Vieille Levée
21 juin

INDIGO—4 surons d'excellente qualité, en magasin et à vendre par F. LAMPRE, 36, Vieille Levée
21 juin

CAFE—500 sacs café fin vert, de la Havane à vendre par F. LAMPRE, 36, Vieille Levée
21 juin

PORC—200 barils prime p. o. et prime mes, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92, Tchoupitoulas.
21 juin

BŒUF—200 barils prime M. O. et S., à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92, Tchoupitoulas.
21 juin

BŒUF POUR PLANTATIONS—100 barils jambons, épaules, machoires, &c. à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92, Tchoupitoulas
21 juin

FEVES—20 barils fèves blanches, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92, Tchoupitoulas.
21 juin

CLOUS—500 barillets reçus récemment et en magasin, à vendre par T. TOBY & BOGERT, 70, Camp.
21 juin

FOIN—275 balles excellent foin du Nord, en débarquement et à vendre par T. TOBY & BOGERT, 70, Camp.
21 juin

VINS.—En débarquement du navire Ten Brothers de Bordeaux.

32 barriques vin supérieur, Canteneau Médoc;
121 do bon vin ordinaire, Ste. Emelion.
20 barriques vin de Médoc supérieur, diverses marques;
20 do vins ordinaires, do;
70 caisses Absynthe Suisse;
20 paniers Anisette superfine, nouveau modèle;
300 do de suisse, do. POUGET, Sta
A vendre par Rue Royale, No. 157
19 juin—3

AVIS—Les acquéreurs des propriétés de la succession de Alex. Milne sen. qui n'ont pas encore accompli les conditions des ventes qui ont été faites les 18 et 14 mai dernier, sont requis de se rendre dans le plus bref délai, chez M. C. Pollock, notaire, passage de la Bourse.
19 juin—3

FAYENCE—20 paniers fayence, convenable pour le détail de la ville et de la campagne, reçu par le navire Oregon, de Liverpool, à vendre à des termes raisonnables. SMITH BRYAN. 20, rue de la Douane

MOUSSELINE blanche à moustiquaire, unie et à carreaux—5 caisses de 6/4 de large, en pièces de vingt cinq yardes, à vendre à bas prix pour clore des consignations, par SMITH BRYAN, 20, rue de la Douane

A VENDRE en débarquement du Ten Brothers, de Bordeaux:

Une facture se composant de: Olives farcies, saucissons de Lyon et de Boulogne, fruits au vinaigre, sardines à l'huile en boîtes et demi boîtes, fruits glacés, liqueurs assorties, absynthe Suisse, kirshwasser, curaçao, anisette, huile d'olive, &c. par RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée.
19 juin

CAFE de la Havane—150 sacs, dernièrement reçus et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée.
19 ju

SUCRE de la Havane—Blanc, jaune et brun, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée
19 ja

HUILE d'olive de Marseille—200 paniers de la marque de James Flagniol, bouteilles de 20 oz., et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée
19 ja

SALAISONS assorties de Marseille—200 caisses, dernièrement reçues et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée.
19 ja

TABAC de la Havane en feuille capes et tripes, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée.
19 ja

VIN de Bordeaux—Rouges et blancs en barriques et demi barriques, de diverses qualités, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34 Vieille Levée.
19 ja

Bureau des assesseurs des taxes d'Etat de la paroisse d'Orléans.

LES habitans et propriétaires de la municipalité No. 3, sont prévenus que le tableau d'assessement des propriétés et des esclaves dans ladite municipalité, est déposé au bureau des assesseurs, passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, et que conformément à la loi, il restera exposé jusques et compris le 7 juillet prochain.
7 juin—3ps, lun. merc vend.

AVIS—Un jeune homme versé dans le commerce, connaissant la tenue des livres et parlant le français, l'anglais et l'espagnol, désirerait être employé comme commis dans une maison de commission ou de groceries. Les recommandations les plus satisfaisantes seront données.

Pour plus amples renseignemens, s'adresser au bureau de cette feuille. 17 juin—6

B. O. VIGNAUD, No. 41, rue de Chartres,

VIENT de recevoir par les derniers arrivages du Nord, un bel assortiment de lampes astrales et solaires, en bronze et or moulu, et de girandoles en cristaux à 1, 2 et 3 lumières, des modèles les plus variés et les plus nouveaux, qu'il offre à très bon marché pour du comptant.

Aussi:—Verrerie française et américaine, pour cafés et familles.

Porcelaine française, par pièce ou par services, et autres articles de ménage. 17 juin

A LOUER—Le grand magasin à trois étages No 83, rue Bienville, entre Royale et Bourbon, ainsi que l'entrepôt dans le fond. Prix modéré pour un bon locataire. S'adresser à FIELD & Co, 30, Vieille Levée
19 juin

A LOUER—Une maison convenable, construite en bois et à deux étages située rue Gravier, près de l'encoignure de celle St Jean. On pourra en prendre possession le 1er juillet, et l'obtenir à bon marché. S'adresser à K. & E. DAVIS, 160, Camp
18 ja

ON DEMANDE—Pour entrer immédiatement en fonctions—Une Dame capable de se charger de l'enseignement de l'anglais dans un pensionnat de demoiselles, située dans une partie très saine de la Louisiane. S'adresser No. 90, rue d'Amour, entre Bagatelle et St. Antoine, après 3 heures P. M. 20 juin—2

A VENDRE A L'AMIABLE.

UN CABARET bien achalandé et dans une bonne position. Il est situé à l'encoignure Douane et Dorsière, No. 11. 20 juin—6f

MOULIN A SUCRE AVEC LA MACHINE.

A VENDRE à bon marché, un moulin à sucre avec une machine à vapeur. Le moulin n'a été employé que peu de temps et a de forts cylindres de quatre pieds de long, sur 26 pouces de diamètre. WM. L. HODGE, No. 7, rue Bourbon.
20 juin—3

FARINE fraîche—100 barils des moulins de l'Ilinois, J. Walsh, à St. Louis; 300 barils des moulins de l'Aigle, D. Marks, à St. Louis; 200 barils idem d'autres bonnes marques, à vendre par NEVILLE & Co, 105 Tchoupitoulas

FARINE—36 barils farine des moulins de St. Louis, en parfaite, en débarquement du steamer Hannibal à vendre par MERLE, SEYLLE & Co, 45 Vieille Levée.
20 ja

BLE—12 sacs et 15 barils, en débarquement du steamer Hannibal, à vendre par MERLE, SEYLLE & Co, 45 Vieille Levée

FROMAGES et Sardines—15 fromages de Gruyère frais et en bon ordre; 1600 boîtes et demi boîtes Sardines à l'huile; 20 caisses macaroni et vermicelle; 10 dito pâtes assorties; 15 paniers huile de Flagniol, en grandes et demi bouteilles; 60 caisses prunes séchées; 50 caisses liqueurs; 100 caisses absynthe suisse, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres
20 ja

A VENDRE en débarquement—Les soussignés reçoivent par le Ten Brothers, de Bordeaux, et vendront au débarquement—

250 caisses vin rouge, bouteilles avec capsules et étiquettes, des marques St. Julien, Château Margaux, Grand Larose et Haut Brion; 60 barriques vin rouge Montferrand, 30 do. do. vin blanc de choix. LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres.
20 ja

LARD—30 barils côtes, épaules, etc. à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co. 46 Tchoupitoulas
20 juin

BŒUF—75 demi barils à l'entrepôt d'inspection de Bœufs, à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co, 44, Tchoupitoulas
20 juin

GINSENG—40 barils ginseng américain, à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co, 46 Tchoupitoulas.
20 juin

JAMBONS—30 tierçons Jambons de Yeatman, aux épices, en ordre, pour [illegible] CLYMER, THOMPSON & Co, 44, Tchoupitoulas
20 juin

L'ECHO DES FEUILLETONS,

8me. LIVRAISON.

M. DE LA PLACE, s'empresse d'annoncer au public et à ses nombreux abonnés, qu'il a reçu la 8me. livraison de l'Echo des Feuilletons, contenant la suite du *Frère Angel, Matelle, Souvenirs de Casimir Delavigne,* et le *Loup Blanc.* 17 juin

TAILLE PLUMES.

REÇU par Vr. Hébert et à vendre, nouveau taille-plume ou canif pour tailler les plumes d'un seul coup. 149, rue de Chartres. 18 juin—6

ARTICLES DIVERS—200 barils porc de différentes qualités; 200 do farine marque de choix; 150 do whiskey de Cincinnati, 30 do excellente graisse; 15 do vinaigre de cidre; 200 barils bolle graisse, 100 de beurre de menage; 20 barils vieux whiskey d'orge, 50 balles chanvre, 20 do sacs en pitre, 20 do ficelle, 670 rouleaux cordes, 100 paquets tabac de Virginie et du Missouri, 40 quarts de collant tabac de la Virginie et du Missouri, 40 quarts de caisses cigares principe, 50 robes buffle, 30 barriques jambons gras, 20 do. épaules, 60 de plats côtes, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 34, Poydras
18 juin

BLANC de baleine—100 caisses de 1ère. qualité, en débarquement de la barque Reshaw, à vendre par TUFTS & HOBART, 29, Gravier
18 juin

SAVON—1000 caisses savon, 1ère. et 2de. qualités, marques Jackson, Gould, Pearce, Morton et Winchester, à vendre par TUFTS & HOBART, 29, Gravier
18 juin

CLOUS—400 barriques clous Waymouth et Old Colony, de différentes dimensions, à vendre par TUFTS & HOBART, 29, Gravier
18 juin

HABILLEMENS—20 caisses pantalons de cotonnade, 15 de pantalons de Russie, 30 do chemises rayées, 5 de lévites de Derry, à vendre par TUFTS & HOBART, 29 Gravier
18 juin

FLANELLE—30 caisses flanelle de Canton, 15 balles de d'Angola, à vendre par TUFTS & HOBART, 29, Gravier
18 juin

BOTTES et brodequins—200 caisses brodequins pour hommes jeunes gens et enfans; bottes pour hommes et brodequins de Bonnet, à vendre par TUFTS & HOBART, 29, Gravier
18 juin

CORDES et fil à voile—100 rouleaux cordes de Manille, assorties, 10 balles fil à voile, à vendre par TUFTS & HOBART, 29 Gravier
18 juin

FIELD & Co.—Ont en magasin en débarquement de la barque Ten Brothers, de Bordeaux, et offrent en vente les articles suivans:—240 caisses vins différentes marques et qualités, 40 barils vin blanc Haut Sauterne, 100 caisses vin rouge St. Julien, 100 de vin blanc Haut Sauterne, 40 quarts pipes Cognac marque J. J. Dupuy, 15 huitièmes pipes marque Castillon, 40 paniers Champagne marque Ellerler, 10 caisses olives et 10 caisses anchois.

En sus de l'assortiment ci-dessus ils ont en vente un grand assortiment de vins et eaux de vie ayant droit au drawback. 15 juin

EAUX de vie du pays—75 barils eau de vie, 1re. preuve, 50 do de 4me de, 20 do imitation de 1re preuve. 15 do de 4me. de, 20 de genièvre 1re. preuve, 20 de esprit 6me preuve, à vendre par FIELD & Co. 30 Vieille Levée
18 juin

VIN DE PORTO—6 pipes vieux vin de Porto supérieur, à vendre par FIELD & Co. 30, Vieille Levée
12 juin

THE—300 boîtes consistant en Souchong, Pouchong, Hyson, Young et vieux Hyson, et Poudre à canon, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 74, Camp

VERNIS COPAL—4 barils, de la manufacture de New-Jersey, à vendre par FOSDICK & BRO. 24 Camp
16 juin

CIDRE—100 bls de Newark, doux et pur, à vendre par FOSDICK & BRO, 74 Camp.
16 juin

PAPIER—250 rames papier à lettre et à écolier, à vendre par FOSDICK & BRO. 74 Camp
16 juin

PEINTURES—10 caisses peintures consistant en chrome vert, jaune et bleu de Prusse, en magasin et à vendre par FOSDICK & BRO. 74 Camp
16 juin

PENDULES—6 caisses contenant une demi-douzaine pendules en bois, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 74, Camp
16 juin

EAU-DE-VIE et vin—6 demi pipes Pergaette, de preuve, 20 paniers champagne, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 74, Camp
16 juin

FOIN—150 balles foin en magasin et 300 devant arriver, de North River, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 74. Camp
16 juin

VERDEGRIS—20 caisses verdegris moulu à l'huile, à vendre par FOSDICK & BRO. 74 Camp
18 juin

COUVERTURES de trois points, le Gravier, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 32 Gravier
18 juin

MOULINS à COTON améliorés, de Carver.—Les agens de cette manufacture pourront en faire obtenir à bas prix. GEO. GREEN & BROTHER, 32 Gravier

CORDES DE MANILLE—110 rouleaux de 1 à 7 pouces, à vendre par GEO. GREEN & BRO, 32 Gravier
18 juin

SACS EN PITRE—Chargement du navire London, venu directement, à vendre par GEO. GREEN & BRO 32 Gravier
18 juin

CAFE DE RIO—2000 sacs, dont une partie est du café supérieur vert, des montagnes, en double sacs, à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 32 Gravier
18 juin

FABRIQUE D'EAU DE SELTZ. DIRIGEE PAR M. E. PASDELOUP.

RENAUD PETITBIEN ayant joint à son établissement de la rue du Quartier une fabrique d'Eau de Seltz prévient le public qu'il fournira pour toute la saison des Limonades Gazeuses à l'ananas, à la groseille, à la framboise etc., etc.

L'établissement se charge de faire rendre à domicile au prix de:

Eau de Seltz, la douz. $1 00
Limonades Gazeuses, parfums assortis, 1 00
Le verre non compris

Rue du Quartier, No. 46 près de l'Hôtel des Monnaies. Des ordres seront reçus chez Victor Hebert, libraire, rue de Chartres. 12 juin

Bureau des assesseurs des Taxes d'Etat pour la paroisse d'Orléans.

LES propriétaires de la municipalité No. 1 sont prévenus que le tableau d'assessement des propriétés et des esclaves de ladite municipalité est déposé au bureau des Assesseurs, Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, et qu'il restera exposé au public pendant un mois.
11 juin—10mm

SMITH BRYAN, Importateur de Marchandises Anglaises et Négociant en commission. 20, rue de la Douane.

REFERENCES:

Benjamin Story, Nouvelle-Orléans.
John Hagan, Bar. do.
Alexander Grant, do.
MM. Grinnell, Minturn & Co, New York.
John Mullen & Co, do.
Isaac Low & Co, Liverpool.
James et Thomas Kennedy, Belfast, Irlande.
James T. Bryan, Magherafelt. do.
14 juin

LINONS et Mouchoirs de batiste—En débarquement des navires Frankfield et Oregon, de Liverpool, 6 caisses Linon superfins en demi pièces, et quatre dito, 10 caisses mouchoirs de batiste, à des prix raisonnables, à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane
14 ja—10

LISTADOS—4 caisses Listados à carreaux bleus, petits dessins, en débarquement des navires Frankfield et Oregon, de Liverpool, à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane
14 ja—10

MOUSTIQUAIRES de fil—En débarquement des navires Frankfield et Oregon, de Liverpool—10 caisses Moustiquaires de fil, qualité supérieure à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane.
14 jn—10

MARCHANDISES SECHES de manufacture anglaise—En vente par les soussignés, à des prix modérés—toiles d'Irlande, pièce et demi do. assorties, toiles à draps, lingeries et qualités assorties, linge de table, coton de coutils de fil, écrus et blancs, cotons de fantaisie; linons, en demi pièces et quarts do; mouchoirs de batiste, mousselines unies, à raies, à carreaux, écrues et blanches, &. blanc, écru et noir.

AUSSI—Un assortiment très varié de linons, organdis, mousselines, &c. &c. dessins variés. SMITH BRYAN, 20, Douane
14 juin—10t

A LOUER, UN MORCEAU DE TERRE, situé sur la rive droite du fleuve, à environ quatre milles de la ville, ayant deux arpens de face sur dix de profondeur. La terre est excellente et conviendrait parfaitement pour pâturage.

—AUSSI—

UNE MAISON en briques à étage, située rue Dumaine, No. 111, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser à E & A SOULIE, 48, Conti—au premier.
14 juin

ESCLAVAGE ET LIBERTE.

"*Existence de l'Homme et des Sociétés en harmonie avec les Lois Universelles.*"

TEL est le titre d'un nouvel ouvrage de M. A. RIDE, qui vient d'être publié à Paris et qui est en vente chez V. HEBERT, Libraire, 149, rue de Chartres
18 juin—6f

REÇU par le navire Alesto, du Hâvre, et à vendre par V. HEBERT, 149, rue de Chartres, LES MYSTERES DE PARIS ILLUSTRES, édition magnifique, gravures sur papier de Chine. 19 ju—6f

EN vente chez les soussignés—1500 caisses et demi caisses savons assortis, marques de choix, 200 dito blanc de baleine, 2000 gallons huile de baleine raffinée, 10 barils saleratus, 20 caisses épices, 60 de thés Hyson, 100 barils clous assortis, fer de Suède; 10 tonneaux fer cercles, 200 cloches, &c. 100 barils oatmeal, mousquetons, sabres &c. de paniers [illegible], 20 caisses chapeaux de palmier, 115 balles sacs en pitre, 1500 paquets de de l'occasion, 200 boîtes sucre de Mason, aux prix de manufacture, 100 de do cirage, [illegible] do. 75 barils biscuits de Boston. HARROD, DARLING & Co, 49, Commune
14 juin—16

PLOMB DE CHASSE ET EN BARRES—50 barils plomb de chasse et chevrotines, et plomb en barres, à vendre par MERLE, SEYLLE & Co, 45, Vieille Levée.
14 juin

MOULINS A SUCRE—Un moulin de seconde main, aussi tant par des chevaux, complet et en bon ordre, à vendre par MERLE, SEYLLE & Co, 45 Vieille Levée
14 juin

ARTICLES DIVERS—A vendre par les soussignés: 140 barils farine de l'Ohio et de Cincinnati, marques de fantaisie; 205 barils farine de l'Ohio, marque de Fagui, en partie endommagée; 6 barils grosse forme et blanche, 200 barils, de mulets supérieur; un petit lot de mats blanc et jaune; 25 caisses cafés de la Havane; 151 rouleaux cordes; 34 caisses savon brun No 1; 151 caisses de Young Hyson, de 13 livres très frais; 5 pipes eau de vie, moutarde du Kentucky, de qualité supérieure; chandelles de Star, patentées, par caisses et demi caisses. DITTRICH & BANNON, 34 Poydras.
14 j

PAPIERS PEINTS.

AVIS aux propriétaires et entrepreneurs—Le soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages du Hâvre un nouvel assortiment de papiers peints qu'il offre à vendre au rabais:

20,000 rouleaux de papier à dessins;
Papier fin, glacé 25 cents le rouleau et au-dessus;
" 1/2 do, ordinaire, à 25 cents;
Bordures veloutées, à $1 50 le rouleau
" imitation à 40 cents

VICTOR HEBERT, 149, Chartres, entre Toulouse et St-Louis
18 juin—6f l. j. j.

AVIS

A TOUTES LES COMPAGNIES DE LA LEGION DE LA LOUISIANE.

MM. MANDELET & Cie préviennent les messieurs formant les compagnies de la Légion de la Louisiane qu'ils se chargeront entièrement du nettoyage de toutes les armes, équipemens militaires et autres et en leur donnant l'apprêt et le brillant du neuf. Les soussignés se flattent que les personnes qui voudront bien leur accorder leur patronage, des personnes qui voudront bien leur confier leurs armes, auront lieu d'être satisfaites pour la remise des objets qu'on voudra bien leur confier.

Rue de Chartres, 150. 15 juin

CHANVRE—50 balles en magasin, et à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 34 Poydras.
12 juin

SACS vides—20 balles, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 34 rue Poydras
12 juin

CAFE—20 sacs Rio, première qualité, en magasin à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 34 rue Poydras.
12 juin

CORDE, TOILE D'EMBALLAGE ET FICELLE—700 rouleaux corde, 200 pièces toile d'emballage, 40 balles ficelle, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 34 rue Poydras
12 ja

GRAISSE—50 barils de graisse, en magasin, à vendre par JOHN R. SHAW & Co, 34 rue Poydras
12 ja

HORLOGES—6 horloges en bois, à vendre par FOSDICK & BRO, 74 Camp